

## BILAN STRATEGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Michel DELLACASAGRANDE

Directeur des affaires financières

Responsable du programme n° 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés

Les objectifs du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés » visent essentiellement à l'amélioration du niveau des élèves afin qu'ils maîtrisent les compétences de base exigibles au terme de la scolarité dans l'enseignement primaire et afin de conduire le maximum d'entre eux aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité dans l'enseignement secondaire. Cela passe notamment par une meilleure prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves les plus fragiles, l'ambition étant de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de tous les jeunes à l'issue de leur scolarité.

De nombreux indicateurs sont communs à l'enseignement public et à l'enseignement privé. En effet, chaque année environ 5 % des élèves changent de secteur passant du public vers le privé ou du privé vers le public et près de 30 % des élèves du secondaire ont fait leur scolarité en partie dans le privé et en partie dans le public.

L'appréciation de la performance au regard des objectifs affichés dans le PAP 2007 se révèle toutefois délicate dans la mesure où sur les 26 indicateurs de ce programme, 10 n'ont pu être documentés car les systèmes d'information existants en 2007 n'autorisaient pas leur calcul. Certains de ces indicateurs n'ont, au demeurant, pas été repris dans le projet de performance pour 2008. Les indicateurs commentés permettent néanmoins de constater des avancées certaines sur les performances relatives aux élèves ainsi que sur la qualité et l'efficacité de la gestion.

L'année 2007 a coïncidé avec de profonds changements, non dans les objectifs généraux mais dans les mesures d'accompagnement des différents dispositifs.

En ce qui concerne l'objectif n° 1 « conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité du primaire » la plupart des indicateurs sont en cours de documentation. En raison du faible nombre d'indicateurs renseignés relativement aux acquis des élèves, il est de fait difficile de porter une appréciation sur la performance en ce domaine.

Toutefois, l'indicateur provisoire mesurant la proportion d'élèves qui maîtrise en fin d'école primaire les compétences de base en français et en mathématiques, établi à partir d'un échantillon représentatif d'élèves de CM2 d'écoles privées, est d'ores et déjà très positif puisqu'il se situe au-dessus de 90%. Ces compétences définies dans le socle commun, font l'objet d'un nouvel indicateur au titre du PAP 2008 avec la mise en place d'évaluations des compétences, en français et en mathématiques pour les classes de CE1 et de CM2. Ce nouvel indicateur permettra de disposer d'éléments plus précis sur la performance du système éducatif et les acquis des élèves.

Par ailleurs, une légère baisse de 0,1 point du pourcentage des élèves entrant en sixième avec un an ou plus de retard (12,5% en 2007 contre 12,6 % en 2006) est observée. Le développement des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) mis en place à la rentrée 2005 et qui avait permis de réduire significativement le taux de cet indicateur entre 2005 et 2006 devrait permettre encore d'améliorer cette fluidité des parcours en 2008. A court terme, les mesures prises récemment ou celles envisagées (programmes personnalisés de réussite éducative, relance de l'éducation prioritaire, refonte des programmes d'enseignement de l'école primaire, mise en place de l'évaluation des compétences et connaissances) sont autant de facteurs qui devraient trouver une traduction plus significative dans les prochains rapports annuels de performances. Le pilotage national et académique du programme sera

également amélioré par le développement puis la généralisation du système d'information relatif au 1er degré.

S'agissant de l'objectif n° 2 « conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants » le taux de renseignement des indicateurs s'est amélioré : il est de 69% contre 54% en 2006.

Si le taux d'accès au baccalauréat est en légère baisse (64 % en 2007 contre 64,2 % en 2006), des dispositifs sont mis en place afin de faire évoluer le taux global d'accès dans un sens plus conforme aux attentes, notamment en réduisant le redoublement, en favorisant l'orientation vers les voies générales, ainsi qu'en développant les baccalauréats professionnels en 3 ans.

La fluidité des parcours scolaires qui, comme le constate la note d'information N° 08-05 de la DEPP, joue en faveur d'une baisse des sortants sans qualification, est un objectif clairement réaffirmé. La mobilisation des personnels sur le traitement des difficultés scolaires a un impact réel sur la baisse des redoublements, particulièrement au collège où cette baisse devrait s'accroître avec la généralisation des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE).

Au-delà de ce premier indicateur, il est à noter que sur les 9 indicateurs renseignés au titre de cet objectif, 6 sont orientés de manière positive. Il s'agit notamment de la proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de familles appartenant aux catégories sociales professionnelles défavorisées, déjà en hausse en 2006 et qui passe de 18,1 % en 2006 à 18,5 % en 2007 ; du taux d'accès des élèves de 2<sup>nde</sup> générale et technologique au baccalauréat général et technologique qui passe de 82,4% en 2006 à 83,3% en 2007, du taux de poursuite des élèves de BEP vers le baccalauréat professionnel qui augmente de 0,9 point entre 2006 et 2007, de la proportion d'élèves en classes terminales des filières scientifiques et techniques (+0,4 point) et de la proportion de filles en classes terminales des filières scientifiques et techniques (+0,1 point). Enfin, la proportion d'une classe d'âge obtenant le brevet augmente significativement en passant de 77,5 % en 2006 à 80,5 % en 2007. En revanche, la proportion d'élèves de BEP obtenant le baccalauréat professionnel est en légère diminution en 2007 (27,8 % contre 28,4 % en 2006) contrairement à la tendance observée entre 2005 et 2006.

Pour ce qui est de l'objectif n° 3 « accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers », seuls les résultats concernant l'année 2006 sont connus à ce jour. Toutefois, si la tendance observée en 2006 se confirmait en 2007, elle traduirait de manière positive l'effort particulier entrepris pour l'accueil des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire, notamment pour le primaire avec un effort très substantiel pour accompagner, à titre individuel ou collectif, ces élèves. Ainsi, par rapport à 2005, la proportion d'élèves handicapés dans le 1<sup>er</sup> degré est passée de 0,9% à 1,19%, soit une augmentation de 22% qui témoigne d'une meilleure intégration des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire.

En revanche, les données disponibles ne permettent pas une appréciation significative de la performance de l'objectif n°4 « favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire ».

Enfin, pour l'objectif n°5 « disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté » les données relatives à l'indicateur n°2 qui concernent le taux de remplacement des enseignants absents confirment le niveau très satisfaisant déjà observé en 2006 (99%). Les données relatives à la proportion d'enseignants inspectés au cours des 5 dernières années restent quasiment stables. Enfin, le taux de prise en charge de l'enseignement des langues vivantes étrangères par les maîtres du 1<sup>er</sup> degré est en très forte progression puisqu'il passe de 49,79% en 2006 à 62% en 2007.

Au total, sur l'ensemble des indicateurs renseignés, 9 d'entre eux sont orientés positivement entre 2006 et 2007 (soit 62,5% des indicateurs renseignés) et 3 maintiennent le niveau atteint en 2006. Le bilan qui peut être tiré de ces résultats et des évolutions qu'ils traduisent, intervenues dans un contexte budgétaire exigeant, est donc largement positif.

## RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ■ OBJECTIF 1 : Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire

- INDICATEUR 1.1 : Proportion d'élèves maîtrisant, en fin d'école primaire, les compétences de base en français et en mathématiques.
- INDICATEUR 1.2 : Proportion d'élèves venant du privé et entrant en sixième avec au moins un an de retard.
- INDICATEUR 1.3 : Proportion d'élèves ayant atteint en langue étrangère le niveau A1 du cadre européen de référence.
- INDICATEUR 1.4 : Proportion d'élèves apprenant l'allemand.
- INDICATEUR 1.5 : Proportion d'élèves ayant atteint, à l'issue de la scolarité primaire, le niveau 1 du B2i (Brevet informatique et internet).
- INDICATEUR 1.6 : Taux de redoublement

### ■ OBJECTIF 2 : Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants

- INDICATEUR 2.1 : Taux d'accès au baccalauréat.
- INDICATEUR 2.2 : Proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de familles appartenant aux CSP défavorisées
- INDICATEUR 2.3 : Taux de sorties aux niveaux VI et V bis.
- INDICATEUR 2.4 : Taux d'accès au brevet.
- INDICATEUR 2.5 : Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de collège, les compétences de base en français et en mathématiques.
- INDICATEUR 2.6 : Proportion d'élèves ayant atteint en langue étrangère le niveau B1 du cadre européen commun de référence en fin de collège .
- INDICATEUR 2.7 : Proportion d'élèves ayant obtenu au terme de leur scolarité au collège le niveau 2 du Brevet Informatique et Internet (B2i).
- INDICATEUR 2.8 : Taux d'accès des élèves de 2nde GT au baccalauréat général ou technologique.
- INDICATEUR 2.9 : Proportion d'élèves de BEP obtenant le baccalauréat professionnel.
- INDICATEUR 2.10 : Taux de poursuite des élèves de BEP vers le baccalauréat professionnel (public+privé).
- INDICATEUR 2.11 : Proportion d'élèves en classes terminales des filières scientifiques et techniques.
- INDICATEUR 2.12 : Proportion de filles en classes terminales des filières scientifiques et techniques.
- INDICATEUR 2.13 : Proportion d'élèves apprenant l'allemand.

### ■ OBJECTIF 3 : Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers

- INDICATEUR 3.1 : Proportion d'élèves handicapés intégrés parmi les élèves.

### ■ OBJECTIF 4 : Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire

- INDICATEUR 4.1 : Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur.
- INDICATEUR 4.2 : Taux de poursuite des bacheliers technologiques en STS.
- INDICATEUR 4.3 : Pourcentage de jeunes en situation d'emploi 7 mois après leur sortie du lycée (hors ceux qui poursuivent des études).

### ■ OBJECTIF 5 : Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté.

- INDICATEUR 5.1 : Proportion d'enseignants inspectés au cours des 5 dernières années.
- INDICATEUR 5.2 : Taux de remplacement (des congés maladie ou maternité).
- INDICATEUR 5.3 : Taux de prise en charge de l'enseignement des langues vivantes étrangères par les maîtres du 1er degré

<http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2007/rap/html/DRGPGMPRESSTRATPGM139.htm>